



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 21
23 Mars 2019

Présents : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Nicolas Menard, Daniel Leparoux

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Approbation du Procès-verbal

La Commission approuve le PV n° 20 du 11.03.2019 sans réserve

2. Championnats

La Commission fixe les rencontres reportées qui n'ont pu se dérouler aux dates prévues au calendrier :

Samedi 06 Avril 2019

U17 D2 Masculin

Mouzillon Etoile 1 – Orvault RC 2

GJ St-Jean de Boiseau 1 – Les Sorinières Elan 2

Samedi 13 Avril 2019

U15 D1 Masculin

St-Sébastien/Loire FC 1 / Nort sur Erdre AC 1

3. Homologation des résultats des Coupes U15 Intersport et U18 Jean Olivier

Considérant que l'article 147 des règlements généraux dispose que :

- « 1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.*
- 2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.*
- 3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.*

Dispositions L.F.P.L. :

S'agissant des Coupes et Challenges, l'homologation est obligatoire entre deux tours dans le respect des stipulations du présent article ».

En conséquence, la Commission homologue les résultats des rencontres de la Coupe U15 Intersport et de la Coupe U18 Jean Olivier qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

4. Tirages de la Coupe U15 Intersport et de la Coupe U18 Jean Olivier

La Commission procède au tirage au sort en direct sur Facebook des 1/8èmes de finale de la Coupe U15 Intersport et de la Coupe U18 Jean Olivier qui auront lieu le 06 avril 2019

L'ordre des rencontres a été vérifié et validé après le tirage au sort en direct en application de l'article 5.2 des Règlements de la Coupe U18 Jean Olivier et de la Coupe U15 Intersport.

Dates des prochains tours :

- ¼ de finale : 27.04.2019
- ½ finales : 18.05.2019
- Finale : 30.05.2019

5. Groupements

La réunion des Groupements s'est tenue le samedi 23 mars à la Salle Claude Simonet. La Commission regrette le faible taux de présence des clubs.

Cependant les échanges ont été intéressants avec les groupements représentés. La présentation sera communiquée sur le site Internet.

Par ailleurs, il a été rappelé qu'en date du 19 mars, la Ligue des Pays de la Loire a fait part des éléments suivants : « Dans le cadre de l'Article 39 Ter des Règlements de la LFPL, chaque groupement est tenu de nous faire parvenir pour le 30 avril un bilan annuel (nombre de licenciés, d'équipes, évolution des effectifs, formation d'éducateurs, etc...) pour avis ».

Une trame type va être adressée aux groupements afin qu'ils le complètent dans les meilleurs délais.

Le Président,
Mickaël Herriau



Le Secrétaire,
Hubert Bernard

